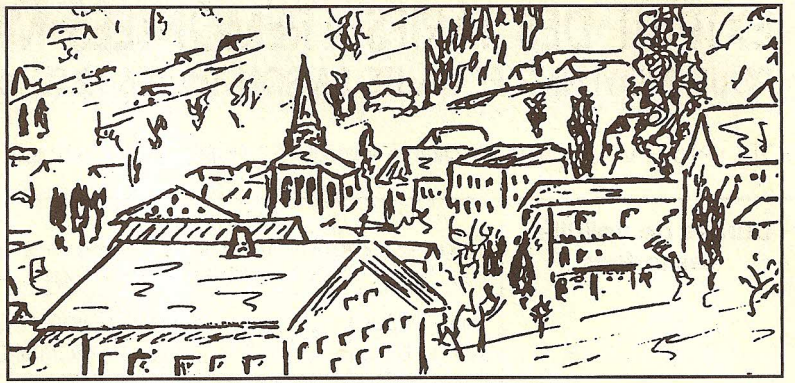


Entre Nous

N° 15
Décembre 1992



BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n° 34 - 74390 CHATEL

... Les feuilles mortes se ramassent à la pelle...
feuilles des impôts locaux aussi... Ainsi
sionnelle pour l'ensemble des
tation a bien été
bération du conseil
Il est
que...

LE MOT DU PRÉSIDENT...

La taxe profes-
loueurs de meublés de la
ré-instaurée (cf. : ... " déli-
municipal " (voir bulletin n° 14)).
également dit dans cette délibération
SERONT EXONERÉS DE LA T.P. LES
LOUEURS DE MEUBLES CLASSÉS " DE
TOURISME ". Cette décision de la municipalité nous interroge.

Cela mérite de faire le point sur :

* La fiscalité des meublés est d'actualiser ce que nous écrivions à ce sujet dans notre bulletin n° 10 de septembre 91, première page. Il s'agissait selon le Ministre du Tourisme de supprimer la double imposition à la Taxe d'Habitation et à la T.P. **QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?**

* Le classement de nos meublés en meublés de tourisme. Nous avons donné des informations à ce sujet dans le bulletin n° 9 de juillet 91 (page 3) : " existence d'une circulaire préfectorale n° 89/136 " ainsi que dans le bulletin n° 10 en page 3, " ... Il est admis que Châtel doit et va procéder au classement des meublés. Aujourd'hui, rien n'a encore été fait et cependant les documents et formulaires existent.

Nous vous conseillons vivement de demander à la mairie de faire procéder à ce classement... afin de bénéficier (l'an prochain) de l'exonération de la T.P. Nous vous donnerons des précisions sur tous ces sujets lors de l'assemblée générale ainsi que dans le compte-rendu qui en sera fait en janvier 93.

Quelques nouvelles récentes... de CHATEL

- L'ancien télésiège des Combes qui « rouillait tranquillement » en bordure de la route de Pré-la-Joux a été enlevé !
(Nous avons écrit à M. le Maire à ce sujet.)
- Une stèle en grès (des Vosges) a été édifée au lac de Vonnes. Un emplacement est prévu pour recevoir une plaque... En quel honneur ? Mystère !..
- Affiché en mairie : une **révision partielle** du P.O.S. (plan d'occupation des sols). L'enquête publique est lancée (du 9/11 au 10/12/92). Le commissaire-enquêteur, M. Vernet, recevra les remarques en mairie les 7/12, 8/12 et 10/12 aux heures d'ouverture de la mairie.
- Le chantier de 20 chalets individuels à côté des résidences du Yéti (Petit Châtel) démarre.
- Trois entreprises travaillent actuellement à l'extension du réseau téléphonique de Châtel (déjà très saturé).

Votre attention

Les membres de l'association qui posséderaient un logiciel performant de comptabilité sont priés de se faire connaître en écrivant au Président
Boîte postale n° 34
74390 CHATEL

EXTRAIT DES TARIFS « REMONTÉES MÉCANIQUES » HIVER 1992/93

POUR MOYENNE ET HAUTE SAISON (du 26.12.92 au 02.01.93 et du 13.02.93 au 20.03.93)

NOTA : Nous vous avons indiqué les tarifs « RÉSIDENTS » dans le bulletin n° 14 - Veuillez vous y reporter.

Durées de validité des forfaits	CHATEL Linga - Combes - Pré-la-Joux - Plaine Dranse Super-Châtel - Barbessine et Village							ÉVASION Linga - Combes non compris				PORTES DU SOLEIL les 12 stations France et Suisse			
	INDIVIDUELS (tarif de base)		FAMILLES		RETRAI- TÉS	CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ		INDIVIDUELS (tarif de base)		FAMILLES		INDIVIDUELS (tarif de base)		RÉSIDENTS + INDIGÈNES	
	Adul.	Enf.	A	E	A	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E
1/2 journée - matin.....	76	56	65	45	56	-	-	82	54	69	45	-	-	-	-
1/2 journée - après-midi..	90	63	76	54	63	-	-	97	64	81	54	123	81	-	-
1 jour.....	128	90	109	76	90	-	-	138	91	116	77	175	116	-	-
2 jours.....	244	171	208	145	171	-	-	263	174	221	146	334	220	-	-
3 jours.....	342	239	290	203	239	-	-	-	-	-	-	467	308	-	-
4 jours.....	433	303	368	258	303	-	-	-	-	-	-	592	391	-	-
5 jours.....	513	359	436	305	359	-	-	-	-	-	-	702	463	-	-
*5 jours non consécutifs.	550	385	467	327	385	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 jours.....	589	412	500	350	412	-	-	-	-	-	-	805	531	-	-
6 jours non consécutifs	-	-	535	374	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 jours.....	652	456	554	388	456	-	-	-	-	-	-	891	588	-	-
8 jours.....	720	504	612	429	504	-	-	-	-	-	-	985	650	-	-
9 jours.....	786	550	668	468	550	-	-	-	-	-	-	1075	710	-	-
10 jours.....	848	594	721	505	594	-	-	-	-	-	-	1160	766	-	-
10 jours non consécutifs	-	-	-	-	-	775	545	-	-	-	-	-	-	-	-
11 jours.....	906	634	770	539	634	-	-	-	-	-	-	1239	818	-	-
12 jours.....	966	676	821	575	676	-	-	-	-	-	-	1321	872	-	-
13 jours.....	1017	712	865	605	712	-	-	-	-	-	-	1391	918	-	-
14 jours.....	1060	742	901	631	742	-	-	-	-	-	-	1449	956	-	-
15 jours.....	1104	773	939	657	773	-	-	-	-	-	-	1510	997	-	-
20 jours.....	1357	950	1153	807	950	-	-	-	-	-	-	1855	1224	-	-
Saison.....	1660	1160	1400	980	1160	1400	980	1800	1200	1500	990	3000	1980	2250 ⁽¹⁾	1490 ⁽¹⁾
Mi-saison (à partir du 1.2.93).....	832	583	-	-	583	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Photo obligatoire

Limite d'âge pour forfaits :

- ENFANTS : - de 4 ans gratuit
 - de 14 ans pour CHATEL + ÉVASION
 - de 12 ans pour PORTES DU SOLEIL
 - de 16 ans pour SAISONS CHATEL
 et PORTES DU SOLEIL

- RETRAITÉS : + de 60 ans (sur justification)
 + de 65 ans (sans justification)

Clientèle de proximité : habitants de HAUTE-SAVOIE
 ou du canton de GENÈVE (Suisse)

Indigènes : habitants de HAUTE-SAVOIE

TARIFS PROMOTION ou basse saison :

Consulter l'O.T. ou les Caisses des remontées mécaniques

(*) Remplace le forfait 14 1/2 journées non consécutives de l'hiver 91/92
 (1) Nombre de forfaits/famille non limité.

EXTRAIT DES TARIFS PARKING SOUTERRAIN - PLACE DE L'ÉGLISE

Tarification horaire	Abonnements (+ de 24 heures)	Abonnements (+ de 1 semaine)
Jusqu'à 1 heure.....	Gratuit	1 jour..... 50 F
2 heures.....	5 F	2 jours..... 90 F
3 heures.....	10 F	3 jours..... 130 F
4 heures.....	15 F	4 jours..... 180 F
6 heures.....	25 F	5 jours..... 225 F
8 heures.....	35 F	6 jours..... 270 F
12 heures.....	55 F	7 ou 8 jours (*)..... 315 F
24 heures.....	90 F	14 ou 15 jours (*)..... 565 F
		Semaine..... 315 F
		Quinzaine..... 565 F
		Mois..... 950 F
		Saison normale..... 1500 F
		Saison résidents..... 1200 F

(*) 1 journée gratuite par 7 jours